

COMPRENDRE LE CODE DE SÉCURITÉ 6



À PROPOS DU CODE DE SÉCURITÉ 6

Le Code de sécurité 6 est un document qui énonce les limites de sécurité recommandées pour ce qui est de l'exposition humaine aux champs électromagnétiques des radiofréquences dans la gamme de fréquences de 3 kHz à 300 GHz.

Cette gamme couvre les fréquences du matériel et des dispositifs de communication qui émettent des champs électromagnétiques de radiofréquences, dont :

- > la technologie Wi-Fi
- > les téléphones cellulaires
- > les compteurs intelligents
- > les tours de téléphonie cellulaire
- > les dispositifs qui utilisent la technologie 5G

Le Code de sécurité 6 est régulièrement revu pour confirmer qu'il continue de protéger contre tous les effets potentiellement nocifs pour la santé connus.

À PROPOS DES LIMITES

Les limites de sécurité présentées dans le Code :

- > ne sont pas propres à un dispositif
- > protègent contre tous les effets nocifs pour la santé établis associés aux champs électromagnétiques de radiofréquences, peu importe leur source
- > intègrent de vastes marges de sécurité pour offrir à toutes les personnes au Canada, y compris celles qui travaillent près de sources de radiofréquences, un degré de protection important
- > protègent les personnes de tous âges et de toutes tailles contre l'exposition à toutes les formes de champs électromagnétiques de radiofréquences en continu (vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept)

Les limites d'exposition dans le Code de sécurité 6 sont fondées sur :

- > les recherches de Santé Canada
- > un examen continu des études scientifiques publiées sur de possibles effets nocifs pour la santé

Les limites en place dans le Code de sécurité 6 vous **protègent** contre l'exposition combinée aux champs électromagnétiques de radiofréquences produits par de multiples sources. Le Code de sécurité 6 tient compte de l'exposition totale de toutes les sources de champs électromagnétiques de radiofréquences dans la gamme de fréquences de 3 kHz à 300 GHz, dont celles qui pourraient être utilisées par la technologie 5G.

Pour en savoir plus, visitez Canada.ca et recherchez **Code de sécurité 6**.





COMMENT LES DISPOSITIFS SONT RÉGLEMENTÉS

Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) est responsable de la réglementation du matériel de communication sans fil, ce qui comprend notamment :

- > la technologie Wi-Fi;
- > les téléphones cellulaires;
- > les tours de téléphonie cellulaire.

De plus, ISDE :

- > supervise l'homologation et la mise en place des tours de téléphonie cellulaire;
- > veille à ce que ces tours soient conformes aux normes réglementaires relatives aux limites d'exposition humaine définies dans le Code de sécurité 6;
- > tient compte des effets sur l'environnement et de l'utilisation du territoire avant l'installation de tours;

- > met au point des normes réglementaires qui exigent la conformité aux limites d'exposition humaine décrites dans le Code de sécurité 6;
- > veille à ce que l'exposition aux champs électromagnétiques de radiofréquences produits par les téléphones cellulaires et les tours de téléphonie cellulaire ne dépassent pas les limites fixées;
- > exécute un programme de surveillance du marché et vérifie périodiquement les installations d'antennes et les appareils pour s'assurer de leur conformité.

Si de nouveaux éléments scientifiques probants montraient qu'une exposition aux champs électromagnétiques de radiofréquences inférieure aux niveaux fixés dans le Code de sécurité 6 présente un risque, le gouvernement du Canada prendrait des mesures pour **protéger la santé** des Canadiens.

Pour en savoir plus, visitez Canada.ca et recherchez **Code de sécurité 6**.

